L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 16 DECEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE sa place.—Un jeune homme de 18 ans, parlant l'espagnol et l'anglais, et qui connaît parfaitement la ville, désirerait se employer comme collecteur, ou trouver une place quelconque dans un bureau où il pourrait se rendre utile. Il donnera de bonnes références. S'adresser au No 181, rue Jackson.
7 déc—10f

UN français (Alsacien-Lorrain) médecin de profession, recommandé arrivé à la Nlle-Orléans, désirerait trouver dans une famille, soit en ville ou à la campagne, une place de précepteur ; il ne tiendra en même temps utile à la famille comme médecin. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand. S'adresser au No 126 rue de Chartres.
6 déc—

A LOUER.

A LOUER—Bureaux, entresolé et deuxième et étage, cour-salle privée. Entrée par voiture ; grande cour No 27 rue Conti. S'adresser No 112 rue des Français.
27 nov—1 mois DMaf

A VENDRE.

A VENDRE — Beau terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Will Seevee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 8,394 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui suivront la présente notification, les raisons qui existent pour lesquelles le compte final présenté par John Ilfarne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
1d déc—16.21.25 Greffier.

Succession de Mary Mane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,302—Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui existent la présente notification, les raisons qui existent pour lesquelles le compte final présenté par John Ilfarne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14déc—14, 18, 23.

Succession de Charles Stiegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,077—Division C—Ordre est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui existent pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Emma Hucks Berger, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
10 déc—10 14 18 Greffier.

PAR LE CONSTABLE.

B. Saloy contre J. A. Monet.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 10,063.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 100 Passage de la Bourse, entre le Comté et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 24 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13. 20. 24

Mme Vve P. Lebec contre Mme Penn.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 10,059—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 100 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 21 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
10 déc—10 16 21

P. A. Bacon contre Silvain Guilbaud.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9949. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Iberville et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 17 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Comptoir, vitrine, linge pour hommes, femmes et enfants, etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 déc—7 13 17

James A. Vigneaud & Co., vs George Heppé.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,057.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 19 décembre 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de groceries, vins, liqueurs, etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 déc—7 14 19

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 29me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants :

Keene Fredericks vs Ferdinand Reer, son mari. No 22,101.—Division C.

Par motifs de W. O. Hart, Esq. avocat de la demanderesse, il est prononcé dans la Cour des preuves à l'appui de la demande de la demanderesse, le fait et les évidences étant en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement définitif soit donné enregistré dans cette affaire le 8 novembre 1887, nunc pro tunc, et il est ordonné, jugé et décrété en faveur de la dite demanderesse contre son mari, le défendeur, et contre les propriétés existant entre eux et ordonné la dite jouissance définitive de la propriété par la dite demanderesse, et il est ordonné que les affaires pour son procès et d'engager des affaires pour son procès et d'engager des affaires pour son procès et d'engager des